



Bruxelles, le 10 janvier 2022
(OR. fr)

15238/21

CSDP/PSDC 672
CFSP/PESC 1267
BIH 23
PSC DEC 48
COWEB 171
EUMC 299

NOTE POINT "I"

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: Comité des représentants permanents

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine étabrogeant la décision (PESC) 2021/5 (BiH/32/2022).

- Autorisation de publication au Journal Officiel

1. Le 10 janvier 2022, le Comité politique et de sécurité, conformément à l'action commune 2004/570/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 relative à l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, et notamment son article 11, a adopté la décision suivante:
 - Décision du COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine abrogeant la décision (PESC) 2021/5 (BiH/32/2022), dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 15031/21 CSDP/PSDC 661 PESC/PESC 1241 BIH 22 PSC DEC 46 COWEB 168, EUMC 289.
2. Le Comité des représentants permanents est invité à décider, conformément à l'article 19 paragraphe 7 point g) du règlement intérieur du Conseil, de publier dans la partie «II actes non législatifs» du Journal officiel la décision du COPS mentionnée ci-dessus.